



BILAN ANNUEL CONSEIL DES SAGES® / CONSEIL MUNICIPAL 5 MAI 2022

Personnes présentes

Pierre Badel, Yves Gras, Michelle Martin, J François Jolivel, Dominique Marcellin, Guy Charlot, Dominique Garalon

Bertrand Autissier, Roger Boiton, Véronika Burgaud, Danielle Chavasse, JClaude Marticoréna, Dominique Mosnier, Alain Oreggia, Jacques Pacitti, Edith Ruchon, Eliane Tonoli.

Personnes excusées

Janine Lambert, Claudine Vérin, André Simian

Brice Berthonneche, Laetitia Bieuvelet, Katy Camus, Fanny Gatet, Didier Larose, Jean-Luc Leicher, Pierre-Gilles Lefavre, Bernard Peyre.

Objectif : faire le bilan de la 1^o année de fonctionnement du Conseil des Sages avec le Conseil municipal et échanger sur les perspectives et évolutions.

Ordre du jour

1. Tour de table rapide

2. Rappel des missions du Conseil des Sages®

- donner des avis sur des dossiers soumis par la municipalité,
- être à l'initiative de projets et de réflexions,
- travailler avec d'autres structures participatives.

Ces missions ont été inscrites dans la charte du Conseil : « le Conseil des Sages® peut avoir un rôle :

- d'intermédiaire et de médiateur avec la population reventinoise
- de diagnostic de situations pouvant nécessiter des améliorations
- d'étude ou de mise en place de projets confiés par la municipalité
- de proposition ou d'initiative
- de réflexions et de conseils sur des problèmes spécifiques. »

Précisions

Le Conseil des Sages® a été installé le 18 mars 2021 ; la Charte actualisée et le règlement intérieur ont été validés lors du Conseil municipal du 2 mai ; ils feront l'objet d'une signature lors de cette réunion.

Il est aujourd'hui composé de 11 membres suite à la démission de Danielle Chavasse devenue conseillère municipale. Il est possible de recruter 2 nouveaux membres, l'effectif étant fixé à 13 (intérêt de lancer cette procédure de recrutement en ciblant des personnes originaires de quartier où il n'y a pas de Sages actuellement – Vaugris gare, la Balme). Cela se fera via le prochain bulletin municipal, Panneau Pocket ; chacun peut aussi relayer l'information.

Le Conseil des Sages® n'est pas un Conseil municipal bis. Même s'il travaille en lien étroit avec la municipalité, il a son indépendance. Le maire ou son représentant sont présents lors des séances plénières.

3. Point sur les dossiers traités

4 commissions de travail ont été mises en place.

- **Le patrimoine**

4 personnes ont travaillé le sujet : inventaire du patrimoine bâti -15 sites identifiés, photographiés, présentés à la fête du village en septembre 2021.

Poursuivre et valoriser ce travail : approfondir les éléments historiques, voir quels supports utiliser pour les faire connaître (site internet, support papier ?), rajouter certains sites qui peuvent avoir un caractère patrimonial.

Information : l'un des sites identifiés « La chapelle des enfants qui pleurent » à Vaugris dans le secteur du Petit Paris, a été complètement privatisée, elle appartient à un ensemble immobilier privé et le propriétaire l'a transformée en habitation.

Peu voire pas de possibilité de préserver un patrimoine lorsqu'il appartient à une personne privée ; seule l'information en amont du propriétaire est possible. Le Conseil des sages pourrait avoir un rôle à ce niveau.

Il y aurait dans le bâtiment de la Poipe une chapelle à l'intérieur : essayer d'approfondir ce point.

Voir aussi s'il y a lieu de faire un lien avec les sentiers de randonnée : les sites remarquables pourraient apparaître sur les descriptifs des sentiers.

- **Le pédicure**

Les recherches faites par la commission ont permis d'identifier un pédicure qui pourrait intervenir dans la commune 1 à 2 fois /mois. Des locaux lui ont été proposés : reprendre contact avec lui pour les lui faire visiter. Bertrand le relance.

- **Déplacements cyclistes**

La commission s'est fixée 3 axes de travail :

- Comment rallier les différents hameaux de la commune ?
- Comment rejoindre Vienne ?
- Comment rejoindre la via Rhona ?

Rencontre faite avec le COR, il est absolument nécessaire de travailler avec cette association. C'est une compétence de l'agglo : la commission a donc choisi de les rencontrer mais cela n'a pas été facile. Un nouveau technicien est arrivé, il faut donc essayer de le rencontrer.

De plus, sur certains parcours, les déplacements vélo sont conditionnés par l'implantation de l'échangeur.

Il faudrait aussi voir la DIRCE par rapport à la RN7.

La liaison entre le village et Vaugris est aussi problématique : aussi bien en empruntant les Vieux pavés que la RN7 mais il faut explorer les solutions possibles.

Malgré les difficultés rencontrées sur ce sujet, il est demandé au groupe de poursuivre son travail, de commencer à envisager des propositions qui pourraient être présentées aux différents partenaires concernés.

Pose d'anneaux près de la Halle et à différents endroits de la commune.

Le développement de la pratique du vélo auprès des jeunes est aussi un point de réflexion.

- **Signalétique**

Ce travail a été réalisé par 3 membres du Conseil avec Bertrand Autissier ; un tour de la commune a été fait pour voir les besoins en signalétique.

Concernant l'accès à l'aire de camping-cars : les inciter à emprunter la montée des Pétrières. Il est important de remettre en place et d'améliorer la signalisation : il y a vraiment un déficit dans le village, aux différentes entrées et cela fait longtemps qu'on en parle.

André Simian, J François Jolivel et Bertrand Autissier reprennent le sujet + Eliane Tonoli (par rapport aux sentiers) : faire un état des panneaux dont nous disposons et qui peuvent être installés rapidement et voir ceux qu'il faut rajouter pour faire des propositions.

Pour l'instant, chacune des commissions en place a encore du travail à poursuivre.

4. Echanges sur les sujets qui pourraient être traités

Il est demandé au Conseil municipal de solliciter le Conseil des Sages® sur plus de domaines.

Plusieurs thèmes sont évoqués :

- ✓ Des problématiques liées à l'environnement
L'extinction de l'éclairage public – Les économies d'énergie – L'achat de forêts par la commune – L'achat d'une caméra thermique qui pourrait être mise à disposition des habitants
- ✓ Le civisme, la citoyenneté
- ✓ La mise en place d'un conseil consultatif des jeunes
- ✓ La programmation culturelle – Le développement de la bibliothèque, outil insuffisamment utilisé
- ✓ L'urbanisme : même s'il ne sera pas possible d'engager une révision du PLU du fait de la mise en place d'un PLU intercommunal à partir de janvier 2023, il serait intéressant de réfléchir à la vision du village à l'horizon de 20 ou 30 ans.
- ✓ Les liens entre les quartiers
- ✓ L'étude de la mise en place d'une mutuelle communale
- ✓ La participation à la fête du village, Rêv'Nature

5. Point sur le fonctionnement

L'essentiel du fonctionnement est précisé dans le règlement intérieur avec la possibilité de désigner deux référents plus chargés du fonctionnement, des liens avec la municipalité.

La présidence des séances plénières est assurée par le maire ou son représentant.

Il est précisé que le Conseil des Sages® disposera systématiquement d'espace dans le bulletin municipal pour communiquer ; de même, important de voir ce qu'il faudrait intégrer sur le site internet.

Intérêt aussi de se rapprocher de communes dans l'Agglo ou pas trop loin qui ont mis en place un Conseil des Sages® (Estrablin par exemple).

Au final, un bilan riche et positif et une expérience qui doit se poursuivre.

La prochaine séance plénière est prévue le 2 juin à 10h.